

SOCIÉTÉ HAVRAISE DE PROTECTION DES ANIMAUX
Chemin rural n°1 - 76610 LE HAVRE-



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un NAC

Décret 2022-2012 du 18 juillet 2022

Relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale
Ce certificat n'est qu'un simple délai de réflexion, aucune adoption n'est possible à ce stade

Je soussigné

Nom

Prénom

Adresse postale

Téléphone :

Courriel :

Animal concerné Nature : **NAC**

RACE : **LAPIN**

La loi du 30 novembre 2021, visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie.

Ce certificat permet aux adoptants potentiels de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

Vous voulez adopter un NAC ?

À ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1. Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux des NAC

Pour respecter les **besoins physiologiques** du NAC, vous devez veiller à ce que :

- Le NAC soit nourri et abreuvé à sa faim et qu'il ne souffre pas de malnutrition : le NAC doit avoir accès à l'eau en permanence et elle doit être renouvelée tous les jours ; il doit bénéficier d'une nourriture en quantité appropriée correspondant à ses besoins en fonction de sa race et de son âge et il doit avoir accès à du foin fréquemment renouvelé.
- Le NAC soit exempt de douleur, de lésion et de maladie : le NAC ne doit pas subir de mauvais traitements (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches qui sont susceptibles de le blesser) et il ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.
- Le NAC ne ressent ni peur ni détresse : ses conditions de détention ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le NAC est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité).

Pour respecter les **besoins comportementaux** du NAC, vous devez veiller à ce que :

- Le NAC bénéficie d'un certain confort physique : il doit être à l'abri des intempéries et des températures trop froides ou trop chaudes. Il doit disposer d'une cage suffisamment grande comportant des jeux et cachettes avec un coin litière dédié. Le NAC doit être maintenu dans un bon état d'hygiène corporel ; son état de santé doit être particulièrement contrôlé, le NAC n'exprimant pas ou que peu la douleur ; la cage doit être régulièrement nettoyée.
- **Le NAC puisse exprimer un comportement naturel à son espèce : il ne doit pas être continuellement enfermé dans une cage, il doit bénéficier chaque jour de périodes de repos, de caresses et d'attention mais**

ATTENTION : Ce certificat de connaissance ne constitue pas une réservation d'un animal 1
et n'engage pas la SHPA à faire une adoption.

SOCIÉTÉ HAVRAISE DE PROTECTION DES ANIMAUX Chemin rural n°1 - 76610 LE HAVRE-

également de périodes où il vit en liberté (sous surveillance obligatoire), ou dans un grand enclos (extérieur ou intérieur). Un lapin ne sortant pas s'ennuie et se désocialise.

Pour satisfaire les **besoins médicaux** du NAC, vous devez veiller à ce que :

- Un rappel de vaccin soit administré chaque année à votre NAC. Les vaccinations recommandées sont les suivantes : myxomatose et la maladie hémorragique virale du NAC. Nos lapins à la SHPA sont tous vaccinés.
- Le NAC bénéficie d'un déparasitage interne (vermifuge) 2 fois par an et d'un déparasitage externe (antipuces et anti-tiques) au minimum 2 fois/an (à la fin de l'été et au début du printemps).

2. Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du NAC

Tout au long de sa vie, adopter un NAC engendre les **implications logistiques** suivantes :

- Avoir de la disponibilité pour l'accueil du NAC dans votre foyer.
- Faire garder votre NAC en cas d'absence.

Adopter un NAC engendre les **implications financières** suivantes :

- L'adoption proprement dite à la SHPA :

50 euros pour un lapin vacciné

110 euros pour un lapin vacciné et castré

150 euros pour une lapine vaccinée et stérilisée

- Achats lors de l'arrivée du NAC : cage et enrichissement, gamelles, litière, cage de transport pour un budget minimum de 100€.
- Budget « alimentation et litière » : en moyenne, à partir de 320 €/an.
- Rappel de vaccin : en moyenne, 60€/an.
- Déparasitage interne et externe : en moyenne, 50€/an.
- Budget « garde » de l'animal : en moyenne, à partir de 12€/jour.

GUIDE DE L'ALIMENTATION DU LAPIN

• FOIN

À VOLONTÉ. Le lapin devrait en manger son propre volume par jour.

Le plus vert et le moins poussiéreux possible.

A placer dans un râtelier ou dans une boule à foin pour éviter qu'il ne soit souillé.

Évitez le foin riche en luzerne et trèfle.

Aucun intérêt du pain sec : pas assez dur pour l'usure des dents.

Si le lapin refuse le foin : en proposer plusieurs qui auront des goûts différents comme le foin de fléole = foin Tymoty, le foin de Crau (très appétent) ... Habituer progressivement le lapin à manger de l'herbe peut également être un bon moyen de l'orienter à consommer du foin (un peu plus facile à manger). S'il n'est pas habitué à la verdure, ne pas introduire l'herbe brutalement, mais par très petite quantité sur plusieurs jours. Nos lapins SHPA étant mis en extérieur dans la journée sont habitués à l'herbe.

• VERDURE FRAÎCHE

10% du poids par jour.

Pas indispensable mais conseillé : soit on donne tous les jours soit pas du tout. (Le lapin est très sensible aux variations alimentaires).

SOCIÉTÉ HAVRAISE DE PROTECTION DES ANIMAUX
Chemin rural n°1 - 76610 LE HAVRE-

Lavés, séchés et à température ambiante. A proposer de façon progressive.

Aromatiques (thym, ciboulette, persil) fanes et feuilles de plantes potagères, feuillage d'arbres comestibles, plantes sauvages. Évitez ceux à fort apport en calcium.

Faible apport en calcium	Apport en calcium modéré	Fort apport en calcium
Topinambour (0,13)	Endive (0,8)	Blettes (1,86)
Cœur et feuilles de Chou-fleur (0,37)	Navet (1,26)	Fenouil (1,96)
Feuille d'artichaut (0,49)	Chou vert (1,33)	Pourpier (1,98)
Panais (0,51)	Brocoli (1,39)	Épinard (2,00)
Choux de Bruxelles (0,51)	Coriandre (1,40)	Céleri Branche (2,08)
Céleri rave (0,68)	Rutabaga (1,52)	Pissenlit (2,36)
Salade romaine (0,80)	Salade frisée (1,75)	Feuilles de moutarde (2,40)
Carotte (1,2)	Chou branche	Persil (2,86)
Avoine (ou herbe à chat)	Chou de Pékin Pé-tsay	Cresson (3,02)
Cosses de pois	Chou de Sangai	Menthe (3,14)
Germe de radis	Chou romanesco	Aneth (3,15)
Herbe	Chou frisé	Basilic (3,81)
	Feuilles internes du chou	Mâche (4,36)
	Herbe	Feuille de navets (4,52)
	Radis et feuille de radis	Cerfeuil (13,33)
	Rapini (Brocoli feuille)	Chicorées
		Fanes de carottes
		Feuille de betterave
		Luzerne
		Tétragone
		Trèfle

Le chiffre entre parenthèses indique la valeur du rapport Ca/P)

(Source Margueritecie.com)

En gras les aliments à proscrire

Pas de racine (carottes...) ou extrêmement peu : ce n'est pas une verdure. ½ carotte pour un lapin de 2 kg correspond à 15 carottes pour une personne de 60 kg ! Cet aliment est trop riche en sucre (fait grossir et favorise le développement de bactéries pathogènes) et pas assez riche en fibres. Pas de fruits ou extrêmement peu pour les mêmes raisons

ATTENTION : Ce certificat de connaissance ne constitue pas une réservation d'un animal et n'engage pas la SHPA à faire une adoption. 3

SOCIÉTÉ HAVRAISE DE PROTECTION DES ANIMAUX
Chemin rural n°1 - 76610 LE HAVRE-

- **GRANULÉS**

20 g/ kg / jour maximum. A diminuer si le lapin grossit.

0,5-1% de calcium , riche en fibre et pauvre en glucides

Pas de céréales (maïs, riz etc...)

Évitez le mélange de graines (le lapin va trier)

- **EAU**

Préférez une gamelle à un biberon (meilleure prise de boisson)

Gamelle en grès pas en inox sinon le lapin renverser et souillera sa litière

Le biberon lui fait mal aux vertèbres

Fait à LE HAVRE

Le

Nom, prénom et signature de l'adoptant potentiel précédée de la mention manuscrite suivante :

"Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un NAC, je m'engage expressément à les respecter"

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Nom	Lebreton
Prénom	Marie-Christine
Courriel	mariechristinelebreton2@gmail.com
Titre /diplôme	ACACED CHATS CHIENS
Délivré le	1 mars 2024